

COMMISSION SPECIALE

"Re" Rapport du Bureau des Commissaires, recommandant la création d'un Bureau de Renseignements

Compte rendu de l'assemblée du 9 août 1915.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, Larivière, Weldon, Boyd, Létourneau et Denis.

Sur la proposition de M. l'échevin Larivière,

M. l'éch. L. A. Lapointe est élu Président de la Commission.

Le Président soumet à la Commission un rapport du Bureau des Commissaires en date du 4 courant, recommandant l'établissement d'un Bureau de Renseignements, sous la direction du Greffier de la Cité, et de voter à cette fin une somme de \$7,500 par année, soit \$3,125 pour la période non expirée de l'année courante.

Comme il est déclaré dans ce rapport que ce Bureau de Renseignements projeté sera établi sous la direction du Greffier de la Cité, et fera partie de son département.

Sur la proposition de M. l'éch. Larivière, il est

Résolu: De référer ce rapport au Greffier de la Cité pour examen et rapport, et pour faire à la Commission toutes les suggestions et recommandations qu'il jugera bonnes.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Greffier Adjoint de la Cité.

SPECIAL COMMITTEE

"Re" Report of the Board of Commissioners, recommending the establishment of an Information Bureau

Report of meeting held on the 9th August 1915.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Larivière, Weldon, Boyd, Létourneau and Denis.

On motion of Ald. Larivière,

Ald. L. A. Lapointe was appointed Chairman of this Committee.

The Chairman submitted to the Committee a report from the Board of Commissioners, dated the 4th instant, recommending that an Information Bureau be established under the control of the City Clerk, and that a sum of \$7,500 per annum be voted for said purpose, namely \$3,125 for the balance of the current year.

Inasmuch as it is stated in said report that the proposed Information Bureau shall be established under the direction of the City Clerk and shall form part of his department.

On motion of Ald. Larivière, it was

Resolved: That said report be referred to the City Clerk, for examination and report, and with instructions to make to the Committee all suggestions and recommendations he may deem advisable.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.